

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 37  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 7  
 Nombre de membres excusés : 15  
 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :  
 9 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

22 DEC. 2022

et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet le :

22 DEC. 2022

4 - Fonction Publique

4.2 - Personnel contractuel

**Objet** : Prise en charge d'un « reste à charge » pour un agent contractuel suite à un accident de travail

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT				X	
Mme Nathalie BOUILLARD				X	
Mme Catherine CAILLY				X	
M. Pascal DALIGAULT				X	
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE				X	
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD				X	
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean LUCAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO				X	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER				X	
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU			M. Didier DUCHEMIN		
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS			M. Eric MARTIN		
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA			M. Gilles FAUCON		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>37</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*</b>			<b>44</b>		

**M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Dans le cas d'un accident du travail concernant un agent contractuel, les frais médicaux sont pris en charge à 100 % par la caisse primaire d'assurance maladie, conformément à l'article L.431-1 du Code de la Sécurité sociale, ce toutefois dans la limite des tarifs de convention de la sécurité sociale.

Ce qui signifie que certaines prestations ne sont pas remboursées intégralement.

Tel est le cas pour un agent du service de collecte des déchets.

Celui-ci, suite au traumatisme provoqué par un accident de travail le 29 avril 2021, présente une surdit  de perception qui lui rend n cessaire le port d'une proth se auditive.

Le c t de cette proth se est de 1 700   TTC.

Les montant pris en charge par l'assurance maladie et l'organisme de protection compl mentaire sant  s' l vent respectivement   400   et 600  , d'o  un reste   charge pour l'int ress  de 700  .

L'agent n'est pas en mesure d'assumer financi rement cette d pense.

S'agissant d'un c t directement occasionn  par l'accident de travail, il est propos  d'autoriser la prise en charge de ce montant qui sera vers , sur facture, directement au fournisseur

**Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens G n raux/Personnel » r unie le 30 novembre 2022 et du Bureau Communautaire r uni le 5 d cembre 2022, il est propos  du Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r  :**

- d'autoriser la prise en charge, par l'Intercom de la Vire au Noireau » du montant de 700   repr sentant le reste   charge du c t de la proth se auditive de l'agent victime de l'accident du travail le 29 avril 2021.
- de dire que la d pense sera imput e sur les cr dits inscrits au budget annexe « Taxe d'Enl vement des Ordures M nag res (TEOM) »

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire � main lev�e :</b>					
Pour :	<b>44</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopt� � la majorit�</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopt� � l'unanimit�</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopt�</b>	

Arr t  en s ance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

La secr taire de s ance  
Mme Annick ALLAIN



Le Pr sident,  
M. Marc ANDREU SABATER

